



PROVINCE DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE LA LOUVIERE



Réunion citoyenne – rue des Trieux – 29 mars 2022

Présentation de l'avant-projet d'aménagement par Mme Pire (auteur de projet C² Project)

En guise d'introduction, Mme Deneufbourg (DD), Echevine de la mobilité explique les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement qui est proposé ce jour, à savoir :

- diminution de la vitesse
- sécurisation cyclable et piétonne
- augmentation du parking en voirie

L'avant-projet est présenté par Mme Pire (IP) qui explique la matérialisation des zones de parking par du marquage (107 places créées) et des bornes de protection. L'objectif est de renforcer le dévoiement et de couper la ligne droite. Il est également prévu du marquage cyclable au sol. Les entrées de garage ont été respectées et les places PMR existantes seront replacées. Certaines zones ne permettent néanmoins pas de mettre du stationnement en voirie. Un aménagement de places de parking est prévu face aux bulles à verres. Au carrefour avec le chemin Lambiert, il est prévu un aménagement réduisant le carrefour tout comme à l'entrée de la rue du Moulin. Par sécurité, aucun parking n'est prévu dans la courbe. Le projet permet de maximiser le nombre d'emplacements en voirie.

Mme Pire précise que certains points ou emplacements seront précisés sur chantier.

Remarques ou questions des citoyens :

- il manque des aménagements venant des Grands Trieux car les véhicules prennent de la vitesse à cette hauteur (IP : cela peut s'ajouter) ;
- l'utilisation de la rue change en fonction de l'heure et les besoins de parking aussi, certains citoyens se questionnent dès lors sur la suffisance des parkings en voirie ;
- le projet a tenu compte des emplacements existants, par exemple, pour les appartements. Or, il semblerait que le propriétaire de ceux-ci les fasse payer ce qui accentue donc le nombre de véhicules en voirie étant donné que les locataires ne souhaitent pas payer leur emplacement ;
- il pourrait y avoir un risque de tensions lié au fait que le projet part du principe que les riverains utilisent leur garage pour leur véhicule ce qui n'est pas toujours le cas ;
- du parking devrait être ajouté devant la maison de Mme Paradis (de l'autre côté des bulles – IP va l'ajouter) ;

- les habitants du début de la rue souhaitent que des emplacements puissent être ajoutés devant chez eux (IL va regarder pour en ajouter) ;
- une intervention serait nécessaire pour limiter la vitesse des véhicules venant de la chaussée (DD explique que c'est de la responsabilité de la région, qu'un projet avait été étudié et que la commune va relancer la région pour savoir où ils en sont) ;
- une attention particulière pour l'entrée de la rue du Moulin, aménagement proposé est OK mais la question se pose pour le passage des poubelles ;
- certaines personnes se questionnent par rapport aux places de parking devant le mur (IP répond que cela a été pris en compte) ;
- un citoyen propose de réfléchir aux possibilités de recharger des véhicules électriques ;
- au 125, il est demandé de pouvoir se garer sur le trottoir qui est privé ;
- une personne souligne son opposition aux coussins berlinois ;
- face au 147, il y a des vibrations dues à des joints vides (Bourgmestre demandera au STC de s'en charger).

Mme Pire a entendu les remarques et va adapter le projet selon les possibilités. Les citoyens peuvent envoyer leurs questions/remarques à l'administration jusqu'au 29 mai.